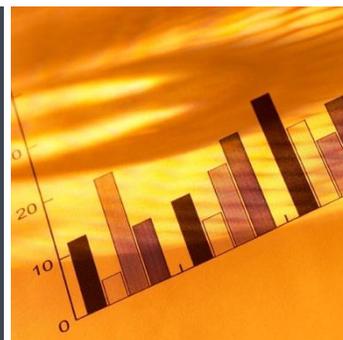


SOMMAIRE DE RECHERCHE

Débouchés économiques des délinquants sous responsabilité fédérale au Canada : Un bref aperçu



2021-S002

www.securitepublique.gc.ca

BÂTIR UN CANADA SÉCURITAIRE ET RÉSILIENT

Les débouchés économiques des délinquants canadiens sous responsabilité fédérale sont faibles même 14 ans après la libération d'un établissement correctionnel fédéral.

CONTEXTE

Aux États-Unis, on estime que la perte de revenu due au sous-emploi des personnes ayant un casier judiciaire se situe entre 57 et 65 milliards de dollars par année, une estimation qui ne tient pas compte des coûts supplémentaires des programmes d'aide sociale dont se prévalent peut-être aussi les délinquants mis en liberté.

Au Canada, environ un adulte sur cinq a un casier judiciaire. Ces personnes sont défavorisées puisqu'elles sont plus susceptibles d'être sans emploi et, pour celles qui ont un emploi, d'être sous-employées (c.-à-d. qu'elles font état d'un revenu en-deçà du seuil de pauvreté).

Or l'obtention d'un emploi après la mise en liberté est essentielle à la réinsertion sociale des délinquants. En effet, les recherches montrent toutes que l'emploi est associé à une baisse des taux de récidive.

Cette étude visait principalement à nous permettre de mieux comprendre les débouchés économiques des délinquants sous responsabilité fédérale partout au Canada, ainsi que de cerner leurs prédicteurs importants.

MÉTHODE

L'étude se composait de 11 158 délinquants sous responsabilité fédérale admis dans un établissement du Service correctionnel du Canada (SCC) entre le 4 janvier 1999 et le 31 décembre 2001. Les caractéristiques démographiques de l'échantillon ont été récupérées dans les bases de données du SCC, et 52 %

(5 835) de ces délinquants avaient produit une déclaration de revenus en 2014.

CONSTATATIONS

Même 14 ans en moyenne après la libération d'un établissement correctionnel fédéral, les délinquants : (1) affichaient un taux de participation au marché du travail plus bas (51 % pour les délinquants comparativement à 69 % pour la population canadienne générale); (2) avaient un revenu plus faible (0 \$ pour les délinquants comparativement à 33 000 \$ pour la population générale); et (3) étaient plus susceptibles de recevoir des paiements d'aide sociale (41 % pour les délinquants comparativement à 6 % pour la population générale).

Les délinquantes étaient moins susceptibles d'occuper un emploi que leurs homologues masculins (39 % contre 52 %), gagnaient environ 5 000 \$ de moins si elles en occupaient un, et étaient plus susceptibles de recevoir des paiements d'aide sociale (54 % contre 40 %). Les délinquants autochtones sont aussi plus défavorisés, puisqu'ils touchent en moyenne tout juste plus de 10 000 \$, comparativement à tout juste moins de 15 000 \$ pour les délinquants non autochtones.

Le fait d'être un homme non autochtone, l'obtention d'un score plus faible aux outils d'évaluation du risque servant à prédire la récidive et les antécédents d'infractions sexuelles étaient tous associés à de meilleures chances de participer au marché du travail, à un revenu d'emploi plus élevé et à une probabilité plus



Sécurité publique
Canada

Public Safety
Canada

Canada

faible de recevoir de l'aide sociale, même compte tenu des autres variables dans le modèle.

RÉPERCUSSIONS

Les Canadiens ayant un casier judiciaire sont défavorisés lorsqu'ils recherchent la stabilité financière après leur mise en liberté, même 14 ans après leur libération d'un établissement fédéral. Les femmes et les Autochtones ayant un casier judiciaire éprouvent encore plus de difficulté que les hommes et les non-Autochtones. Or l'emploi est associé à une baisse des taux de récidive, et il est donc essentiel pour la sécurité publique d'accroître les chances de stabilité économique des délinquants après la mise en liberté.

RECOMMANDATIONS

1. Repérer les délinquants qui pourraient gagner à recevoir une formation et un soutien additionnels pour décrocher un emploi avant d'être libérés d'un établissement correctionnel.
2. Offrir davantage de services d'emploi aux personnes ayant un casier judiciaire dans la collectivité.
3. Renforcer les lois sur la discrimination en emploi à l'échelle du Canada afin d'y inclure les antécédents criminels lorsque l'emploi n'entraîne pas de contact avec les populations vulnérables.
4. Réduire le temps d'attente pour la vérification des empreintes digitales requise lorsqu'un casier judiciaire est recensé.
5. Faciliter l'accès à la suspension du casier.
6. Envisager la faisabilité de bannir la vérification superflue du casier judiciaire pour les emplois qui n'entraînent pas de contact avec les populations vulnérables.

SOURCE

Babchishin, K. M., Keown, L. et Mularczyk, K. P. (2021). *Débouchés économiques des délinquants sous responsabilité fédérale au Canada*. Rapport de recherche de Sécurité publique. 2021-R002.

Ce projet a été réalisé en partenariat avec Statistique Canada et le Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir davantage de renseignements sur la recherche effectuée au Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime de Sécurité publique Canada, pour obtenir une copie du rapport de recherche complet, ou pour être inscrit à notre liste de distribution, veuillez communiquer avec :

Division de la recherche, Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
PS.CSCCBResearch-RechercheSSCRC.SP@canada.ca

Les sommaires de recherche sont produits pour le Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime, Sécurité publique Canada. Les opinions exprimées dans le présent sommaire sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de Sécurité publique Canada.
